Pour Copio Certifiée Conforme

Pour le Préfet et par délégation

l'Attaché Principal. Chef de Bureau

Philippe BUGUELLOU

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Vu pour être annexé à mên arrêté en date de ce jour. Grenoble, 9 AVR. 2003

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE

Pour le Préfet et par délégation le Secrétaire Général Adjoint

Patrick COUSINARD

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES **NATURELS PREVISIBLES**

Approuvé par arrêté préfectoral du

Commune de SEYSSINET-PARISET

RAPPORT DE RESENTATION



Service de Restauration des Terrains en Montagne



Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt



- Les calcaires dits « du Fontanil » n'affleurent qu'à la faveur d'excavations (carrière des Perrières).
- Les calcaires urgoniens forment une côte bien marquée au Nord des BRUZIERS.

Partout ailleurs, le substratum est constitué par des calcaires sénoniens. Il s'agit pour l'essentiel de calcaires massifs et compacts. Localement, ils présentent un débit en lauzes (dalles d'épaisseur décimétrique). C'est notamment le cas au Nord-Ouest de BEAUREGARD.

2.4.2. Les formations quaternaires

Ces formations récentes couvrent une large portion du territoire de SEYSSINET-PARISET. Il s'agit :

- d'alluvions fluviatiles récentes de la vallée du DRAC;
- de moraines d'origine locale, souvent argileuses et montrant parfois une morphologie caractéristique (vallums² du secteur des PINIERES);
- d'éboulis récents ;
- d'éboulis provenant d'écroulements massifs qui affectèrent l'ensemble de la zone comprise entre Les TROIS PUCELLES et le MOUCHEROTTE;
- de colluvions qui recouvrent les calcaires sénoniens sur quelques dizaines de centimètres d'épaisseur dans le secteur du bois des TRAVERS.

2.4.3. Aperçu tectonique

La structure du secteur compris entre le MOUCHEROTE et les TROIS PUCELLES est assez complexe. L'intensité des déformations subies par les formations géologiques se traduit par la présence de zones broyées et peu stables.

Plusieurs failles importantes affectent le substratum et modèlent le paysage comme dans les secteurs du « DESERT DE L'ECUREUIL » ou du « DESERT DE JEAN-JACQUES ROUSSEAU ».

2.5. Le réseau hydrographique

Le réseau hydrographique se limite à trois cours d'eau sur la commune de SEYSSINET-PARISET :

- le Drac,
- le ruisseau des ARCELLES,
- le ruisseau du BOUTEILLARD.

Le DRAC est naturellement le plus important de ces cours d'eau. Cette rivière torrentielle borde la limite orientale de la commune de SEYSSINET-PARISET.

Le ruisseau des Arcelles prend sa sources au lieu-dit « Les Arcelles » ,vers 950 m d'altitude. Ce petit ruisseau s'écoule vers le Nord-Est, en direction des Bruziers puis de Beauregard, avant de bifurquer vers l'Est pour traverser le village de Seyssinet. Ce ruisseau est entièrement busé dans la plaine du Drac. Il rejoint en effet le réseau de collecte d'eau pluviale. Notons que ce ruisseau alimente divers bassins et constituait la source d'énergie de plusieurs scieries et moulins s'étageant sur le versant entre Beauregard et Seyssinet.

version 3 novembre 2002 10

² Vallums = collines formées par l'accumulation de matériel morainique au front d'une langue glaciaire.

PPR de SEYSSINET-PARISET

Le ruisseau du BOUTEILLARD prend sa source vers 1 020 m d'altitude, au lieu-dit « LES MICHALONS » sur la commune de SAINT-NIZIER DU MOUCHEROTTE. Il s'écoule vers le Nord-Est au pied du versant des TRAVERS en direction du plateau des VOUILLANTS. Il se perd dans cette zone, sur le territoire de la commune de FONTAINE.

2.6. Activité économique et population

La ville de SEYSSINET-PARISET comptait 13 074 habitants en 1999³. La densité moyenne de la population était alors de 1 228 habitants par km² mais le territoire communal comprend de vastes zones naturelles et la population est concentrée sur environ un tiers de la superficie totale.

La population de SEYSSINET-PARISET s'est faiblement accrue entre 1982 et 1990 (+0,33 %). Cet accroissement traduit un solde naturel positif de la population (+1,34 %) qui compense un solde migratoire négatif (-1,01 %) sur la même période.

SEYSSINET-PARISET accueille près de 500 entreprises réparties sur de multiples zones d'activités qui s'étendent sur environ 180 ha dans la plaine du DRAC (données 1995).

2.7. L'habitat

La commune de SEYSSINET-PARISET présente un habitat variant très sensiblement tant par sa densité que par sa nature en fonction de la zone considérée. On peut ainsi distinguer :

- Une zone de plaine et de basses pentes, très densément urbanisées, regroupant l'essentiel de l'habitat et des infrastructures. L'habitat collectif y côtoie un habitat urbain ancien et quelques lotissements (PERCEVALLIERE).
- Une zone intermédiaire, qui correspond au village de SEYSSINET ainsi qu'aux hameaux anciens de BEAUREGARD, La TOUR SANS VENIN, PARISET et à leurs extensions récentes.
- Un habitat très dispersé qui correspond à des fermes isolées (L'ARCELLES, L'ARTHAUD) ou à des implantations plus récentes (Les BRUZIERS).

version 3 novembre 2002 11

³ Source : recensement général de la population INSEE, 1999.

<u>Phénomène</u>	Définitions	
Chute de pierres et de blocs	Chute d'éléments rocheux d'un volume de quelques décimètres cubes à quelques mètres cubes. Le volume mobilisé lors d'un épisode donné est limité à quelques dizaines d'mètres cubes.	
Eboulement	Chute de masse rocheuse d'un volume de quelques milliers à quelques dizaines de millier de mètres cubes. Les éboulements en grande masse sortent du champ de cette étude.	
Glissement de terrain	Mouvement d'une masse de terrain d'épaisseur et d'extension variable le long d'un surface de rupture. L'ampleur du mouvement, sa vitesse et le volume de matériau mobilisé sont éminemment variables : glissement affectant un versant sur plusieur mètres - voire plusieurs dizaines de mètres - d'épaisseur, coulée boueuse, fluage d'un pellicule superficielle Formation d'une dépression ou d'un effondrement à la surface du sol, du fait de la ruptur de la voûte d'une cavité souterraine préexistante ou de l'affaissement d'une zon décomprimée résultant de l'entraînement des particules les plus fines par des circulation souterraines (suffosion). Note : les effondrements liés à l'existance de mines d'aqueducs de carrière	
Effondrement de cavité souterraine		
Crue des torrents et des rivières torrentielles	souterraines sont pris en compte au même titre que ceux liés aux cavités naturelles. Apparition ou augmentation brutale du débit d'un cours d'eau à forte pente qui s'accompagne fréquemment d'un important transport solide et d'érosion.	
Ravinement	Erosion par les eaux de ruissellement	
Ruissellement de versant	Ecoulement la plupart du temps diffus des eaux météoriques sur des zones naturelles ou aménagées et qui peut localement se concentrer dans un fossé ou un chemin.	
Inondation des fleuves et des rivières et des canaux, à l'exclusion des rivières et des canaux, à l'exclusion phénomènes liés aux rivières torrentielles.		
Inondation de plaine de pied de versant	Inondation à l'arrière d'obstacles naturels ou artificiels (routes, canaux,) situés en pied de versant, inondation liée à des canaux ou des fossés en plaine	
Zone humide	Zone marécageuse ou présentant des caractéristiques de terrain à très forte teneur en eau, pouvant être inondée et dont le terrain est susceptible d'être compressible.	
Séisme	Il s'agit d'un phénomène vibratoire naturel affectant la surface de l'écorce terrestre et dont l'origine est la rupture mécanique brusque d'une discontinuité de la croûte terrestre.	

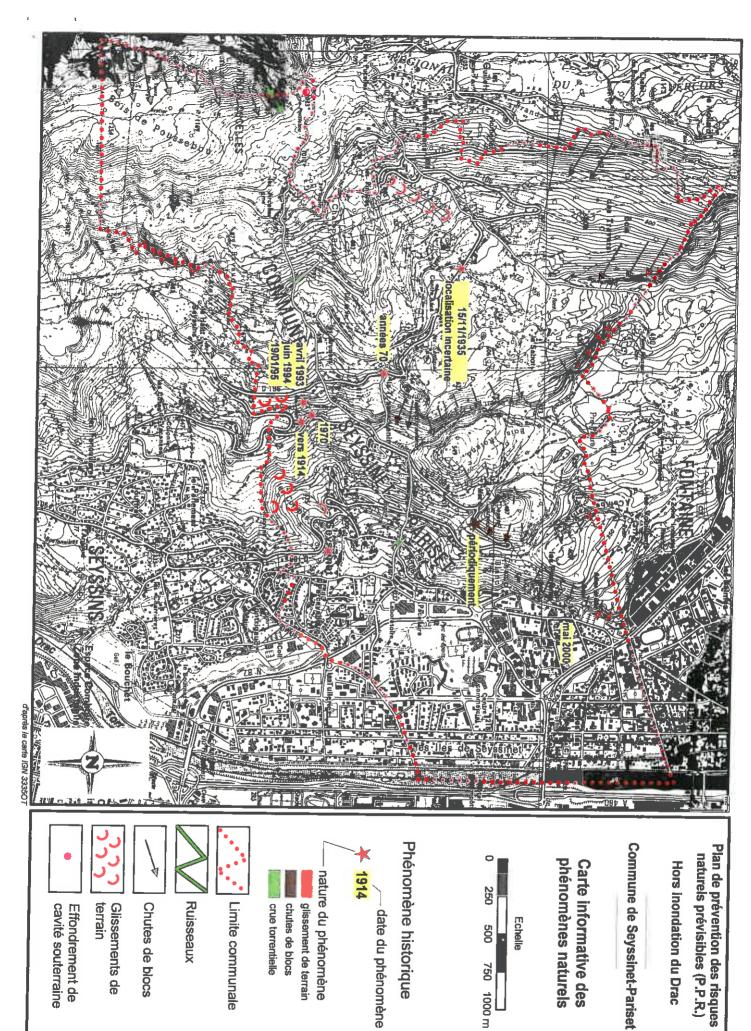
Tableau n°3 - Définitions des phénomènes naturels pris en compte dans le PPR.

3.1.2. Approche historique des phénomènes naturels

La consultation des archives et l'enquête menée auprès des élus, de la population et des services déconcentrés de l'Etat ont permis de recenser un certain nombre d'événements qui marquèrent la mémoire collective ou furent relatés par les médias.

<u>Phénomène</u>	Date	Site	Observation
Glissement de terrain	vers 1914	BEL-AIR	Une ferme est détruite par une coulée de boue.
Glissement de terrain	15/11/1935	GRAND PARISET	RD 106 coupée sur 200 m de front, propriétés BOUCHET, BUISSON et MARTIN sinistrées.
Glissement de terrain	1970	Bel-Air	Réactivation du glissement. Renversement des gabions sous la route et coulée boueuse dans le talweg.

.../...



Phénomène	Date	Site	Observation
Glissement de terrain	années 70	La Tour sans Venin	RD 106 emportée sur 50 à 60 m, 300 à 500 m au Sud de la TOUR SANS VENIN.
Glissement de terrain	avril 1993	LA CROIX DES FAURES	Eboulement sur le chemin communal (GR9) en aval de la propriété Chabert
Glissement de terrain	juin 1994	LA CROIX DES FAURES	Glissement obstruant le chemin communal (GR9) en aval de la propriété Chabert sur une dizaine de mètres.
Glissement de terrain	19/01/1995	LA CROIX DES FAURES	Nouvelle réactivation du glissement qui emporte le réseau téléphonique et un chemin communal (GR9).
Glissement de terrain	à plusieurs reprises	à l'Ouest de PERCEVALLIERE	Coulées boueuses à l'aval de la RD 106a.
Crue torrentielle	inconnue	Village de SEYSSINET	Débordement du ruisseau de l'ARCELLE sur la RD 106b.
Chutes de pierres	à diverses reprises	RD 106	Pierres sur la chaussée aux abords du monument dit « des fusillés ».
Chutes de pierres	à diverses reprises	RD 106	Pierres sur la chaussée aux abords de la Tour sans Venin.
Chutes de pierres et de blocs	mai 2000	LES PERRIERES NORD	Blocs tombés sur l'épingle du chemin du bois des VOUILLAND. Fermeture de ce tronçon avec déviation et expertise judiciaire en cours.

Tableau n°4 - Quelques phénomènes naturels marquants.

3.1.3. Phénomènes observés

Les observations effectuées sont synthétisées sur la carte informative des phénomènes naturels annexée à cette note de présentation.

3.1.3.1. Les crues torrentielles

Les appareils torrentiels sont peu développés sur le territoire de la commune de SEYSSINET-PARISET.

Des laves torrentielles se développent dans le couloir des TROIS PUCELLES, à l'Ouest des ARCELLES. Il s'agit de phénomènes intenses mais la topographie limite leur extension.

Les ruisseaux de l'ARCELLE et du BOUTEILLARD, s'ils connaissent des débordements localisés liés à l'insuffisance de leurs lits, ne sont pas affectés par des phénomènes torrentiels actifs. Ils ne montrent en effet pas d'indice notable de transport solide. Notons toutefois que ces ruisseaux traversent des zones de glissement de terrain susceptibles de fournir de grande quantité de matériaux aisément mobilisables.

3.1.3.2. Le ruissellement de versant

Ce phénomène est particulièrement actif au GRAND-PARISET. Il concerne notamment deux maisons individuelles situées à l'Ouest du village.

La combe située au Nord de la route de GRIMOUD qui dessert le lieu-dit « ARTHAUD » est également concernée. Partout ailleurs, le ruissellement de versant ne touche que des secteurs très limités.

3.1.3.3. Les glissements de terrain

Des glissements de terrain actifs affectent trois secteurs de la commune de SEYSSINET-PARISET.

- Le secteur des COMBES CROIX DES FAURES, au Sud du village de SEYSSINET, connaît des glissements particulièrement actifs. Trois épisodes majeurs ont été recensés au cours du siècle (Cf. tableau n°4).
- Le secteur des COMBES⁴, au Sud-Ouest du village de GRAND-PARISET connaît un glissement qui prolonge un phénomène qui se développe sur la commune de SAINT-NIZIER-DU-MOUCHEROTTE (lieu-dit « Les PINIERES »).
- Le secteur situé au Sud de la ferme des ARCELLES, entre les lieux-dits « RAVAUD » et « BOIS DES NODES ».

Ces glissements se développent dans des moraines d'origine locale à matrice argileuse. Ils se traduisent parfois par des coulées boueuses.

3.1.3.4. Les chutes de pierres et de blocs

Ce phénomène concerne plusieurs zones sur la commune de SEYSSINET-PARISET.

- Dans le secteurs des BALMES, à la limite de la commune de FONTAINE, une barre rocheuse de quelques dizaines de mètres domine un jardin public et des terrains de sport. Le pied de cette falaise est exposé à des chutes de pierres.
- Plus au Sud, aux PERRIERES, plusieurs affleurements génèrent des chutes de blocs. La carrière, aujourd'hui abandonnée, constitue une zone particulièrement active. Seul le carreau de l'exploitation est concerné. Aux PERRIERES Nord, en amont de la copropriété LE PETIT NICE, elles avaient rendu nécessaire une étude et la réalisation d'un mur de protection (réf.[8]).
- Les falaises qui dominent COMBE VALLIERE, LE DESERT DE L'ECUREUIL (lieu-dit « PEYNIN ») et LE DESERT DE JEAN-JACQUES ROUSSEAU (lieux-dits « LE DESERT » et « PEUL-ROLLAND ») libèrent pierres et blocs atteignant la RD 106 (secteur du monument dit « des fusillés ») et les sentiers de promenade.

Des chutes de pierres diffuses affectent le versant du Bois des TRAVERS. Les barres rocheuses qui dominent le ruisseau du BOUTEILLARD sont les zones les plus actives.

Ces falaises des TROIS PUCELLES et les nombreuses barres rocheuses qui les prolongent vers le Sud, aux confins des communes de SEYSSINET-PARISET, SEYSSINS et SAINT-NIZIER-DU-MOUCHEROTTE sont affectées par une intense fracturation. Des chutes de pierres et de blocs se produisent sur l'ensemble de cette zone.

3.1.3.5. Les effondrements de cavités souterraines

Il existe un effondrement au lieu-dit « TROU DE POUSSEBOU », aux confins de SEYSSINET-PARISET et de SAINT-NIZIER-DU-MOUCHEROTTE. Aucun autre effondrement de cavité souterraine déclaré n'a été observé sur le territoire de SEYSSINET-PARISET. Toutefois, deux zones présentent une morphologie suggérant un effondrement ancien dont une réactivation ne peut être exclue.

version 3 novembre 2002 16

⁴ Ce lieu-dit « LES COMBES » est l'homonyme de celui cité plus haut. Il s'agit de deux sites géographiquement distincts.

3.2.2.1. L'aléa « inondation »

L'étude d'inondabilité SOGREAH n° 550438 (novembre 1999) et la carte d'aléa n° 820034 (mars 2000) du DRAC et de la ROMANCHE concluent à l'absence de débordement du DRAC sur la commune de SEYSSINET-PARISET, en l'état actuel des dispositifs de protection.

Les remontées de nappe et la crue historique de 1859 sont cependant pris en compte dans le zonage réglementaire (cf. encart au 1/25 000 et règlement Bir).

3.2.2.2. L'aléa « inondation de plaine en pied de versant »

Aléa	Indice	Critères
Fort	I'3	- Zones planes, recouvertes par une accumulation et une stagnation, sans vitesse, d'eau "claire" (hauteur supérieure à 1 m) bloquée par un obstacle quelconque, en provenance par exemple :
		• du débordement d'un torrent ou d'un ruisseau torrentiel,
		ou • du ruissellement sur versant,
		ou • du débordement de canaux en plaine.
Moyen	I'2	- Zones planes, recouvertes par une accumulation et une stagnation, sans vitesse, d'eau « claire » (hauteur comprise entre 0,5 m et 1 m) bloquée par un obstacle quelconque, en provenance par exemple :
		• du débordement d'un torrent ou d'un ruisseau torrentiel,
		ou • du ruissellement sur versant,
		ou • du débordement de canaux en plaine.
Faible	I'1	- Zones planes, recouvertes par une accumulation et une stagnation, sans vitesse, d'eau « claire » (hauteur inférieure à 0,5 m) bloquée par un obstacle quelconque, en provenance par exemple :
		• du débordement d'un torrent ou d'un ruisseau torrentiel,
		ou • du ruissellement sur versant,
		ou • du débordement de canaux en plaine.

Quelques zones sont exposées à un aléa faible d'inondation de plaine en pied de versant (I'1). Il s'agit de petites dépressions situées à l'arrière de remblais routiers (carrefour RD 106a - RD 106b et amont de la RD 106a aux COMBES) ou de remblais supportant l'ancienne voie de tramway (lieux-dits « CHATELAINE » et « LES COMBES »).

3.2.2.3. L'aléa « crue torrentielle »

Aléa	Indice	Critères
Fort	Т3	Lit mineur du torrent ou de la rivière torrentielle avec bande de sécurité de largeur variable, selon la morphologie du site, l'importance de bassin versant ou/et la nature du torrent ou de la rivière torrentielle.
		Ecoulements préférentiels dans les talwegs et les combes de forte pente.
		Zones affouillées et déstabilisées par le torrent ou la rivière torrentielle (notamment en cas de berges parfois raides et constituées de matériaux de mauvaise qualité mécanique).
		Zones soumises à des probabilités fortes de débâcles.
		Zones de divagation fréquente des torrents et rivières torrentielles entre le lit majeur et le lit mineur.
		Zones atteintes par des crues passées avec transport solide et/ou lame d'eau de plus de 0,5 m environ.
		Zones situées à l'aval de digues jugées notoirement insuffisantes (du fait de leur extrême fragilité ou d'une capacité insuffisante du chenal).
Moyen	T2	Zones situées à l'aval d'un point de débordement potentiel avec possibilité d'un transport solide.
		Zones situées à l'aval d'un point de débordement potentiel avec écoulement d'une lame d'eau boueuse de plus de 0,5 m environ et sans transport solide.
		Zones situées à l'aval de digues jugées suffisantes (en capacité de transit) mais fragiles (risque de rupture).
Faible	T1	Zones situées à l'aval d'un point de débordement potentiel avec écoulement d'une lame d'eau boueuse de moins de 0,5 m environ et sans transport solide
		Zones situées à l'aval de digues jugées satisfaisantes pour l'écoulement d'une crue au moins égale à la crue de référence et sans risque de submersion brutale au-delà

Le couloir des TROIS PUCELLES est exposé à un aléa fort de crue torrentielle (T3) du fait des laves torrentielles qui s'y développent.

Le lit mineur du ruisseau des ARCELLES est exposé à un aléa fort de crue torrentielle (T3) sur une largeur de 5 m de part et d'autre de l'axe du chenal, soit 10 m au total, y compris une zone de débordement privilégié en amont des ARCELLES. Les zones de divagations sont exposées à un aléa faible de crue torrentielle (T1). Elles se situent essentiellement au niveau des passages souterrains présents sur le parcours du ruisseau, soit d'amont en aval :

- traversée de la D106, zone de débordement limitée au thalweg avec un retour assez rapide au lit à l'aval;
- débordement en amont de la D106b au niveau des ARCELLES (partie canalisée du ruisseau dans un chenal oblique par rapport à la ligne de plus grande pente);
- débordements au passage de la D1056b à l'aval de BEAUREGARD avec une forte extension vers le Sud sur la voirie départementale;

 au niveau de la voie communale puis à nouveau de la D106b située à l'aval même type de débordement et extension sur les voiries.

Une zone d'aléa faible de crue torrentielle (T1) borde également le chenal entre « LES ROCHETTES » et « Les BRUIZIERS » très en amont des zones urbanisées et/ou desservies par la départementale.

Le petit affluent de rive gauche qui rejoint le ruisseau des ARCELLES au Nord de BEAUREGARD génère un aléa fort de crue torrentielle (T3) sur une largeur de 5 m de part et d'autre du chenal, soit une largeur de 10 m au total. Une zone de divagation potentielle est exposée à un aléa faible de crue torrentielle (T1) à l'amont de la RD 106b.

La multiplication des points de débordements en amont des zones à fort enjeu limite leur intensité et donc l'aléa. Ils sont vite repris seulement à l'aval par de l'aléa faible de ruissellement.

Le ruisseau du BOUTEILLARD est exposé à un aléa fort de crue torrentielle (T3) sur une largeur de 5 m de part et d'autre de l'axe du chenal, soit une largeur de 10 m au total.

3.2.2.4. L'aléa « ruissellement de versant »

Aléa	Indice	Critères
Fort V3		Versant en proie à l'érosion généralisée (bad-lands)
		exemples:
		- Présence de ravines dans un versant déboisé
		- Griffe d'érosion avec absence de végétation
		- Effritement d'une roche schisteuse dans une pente faible
		- Affleurement sableux ou marneux formant des combes
Moyen	V2	Zone d'érosion localisée :
		exemples:
		- Griffe d'érosion avec présence de végétation clairsemée - Ecoulement important d'eau boueuse, suite à une résurgence temporaire
Faible	V 1	- Versant à formation potentielle de ravine
	_	- Ecoulement d'eau non concentrée, plus ou moins boueuse, sans transpor solide sur les versants et particulièrement en pied de versant

Un fossé concentrant les ruissellements est porté en aléa fort (2 x 5m) au Sud-Ouest du village, au niveau du premier lacet de la D106b.

Quelques secteurs sont exposés à un aléa faible de ruissellement de versant (V1) :

- Au Nord-Ouest de GRAND-PARISET.
- Au lieu-dit CHATELAINE.
- Au lieu-dit GRIMOUD.
- Au lieu dit CHOURIERE.
- Dans la boucle de la RD 106b au Sud de CHAMP BLANC.
- A l'aval des zones de débordement du ruisseau des ARCELLES.

Il s'agit de combes peu marquées susceptibles de connaître des écoulements diffus lors de fortes précipitations.

Ajoutons que ces zones d'aléa faible (V1) de ruissellement et de ravinement matérialisent certaines zones d'écoulements préférentiels actuelles, mais que des phénomènes de ruissellement généralisé, de plus faible ampleur, peuvent se développer sur de très grandes surfaces de terrain en pente, notamment en fonction des types d'occupation des sols (pratiques culturales, imperméabilisation de terrains, terrassements légers,...). L'encart au 1/25 000 joint (Bv zone bleue exposée à un phénomène de ruissellement généralisé) montre que ces ruissellements très diffus peuvent affecter presque la totalité du territoire communal, et en particulier les hauteurs de la commune. La prise en compte de cet aspect nécessite des mesures de « bon sens » au moment de la construction, notamment au niveau des ouvertures et des accès.

3.2.2.5. L'aléa « glissement de terrain »

Aléa	Indice	Critères	Exemples de formations géologiques sensibles
Fort	G3	- Glissements actifs dans toutes pentes avec nombreux indices de mouvements (niches d'arrachement, fissures, bourrelets, arbres basculés, rétention d'eau dans les contre-pentes, traces d'humidité) et dégâts au bâti et/ou aux axes de communications	marnes et calcaires argiles
		- Auréole de sécurité autour de ces glissements	« Molasse » argileuse
		- Zone d'épandage des coulées boueuses.	- Schistes très altérés
		- Glissements anciens ayant entraîné de fortes perturbations du terrain	- Zone de contact couvertur argileuse/rocher fissuré
		- Berges des torrents encaissés qui peuvent être le lieu d'instabilités de terrain lors de crues.	

7.5			<u> </u>
Moyen	G2	 Situation géologique identique à celle d'un glissement actif et dans les pentes fortes à moyennes (à titre indicatif 35° à 15°) avec peu ou pas d'indices de mouvement (indices estompés). Topographie légèrement déformée (mamelonnée liée à du fluage). Glissement actif dans des pentes faibles (<15° ou inférieure à l'angle de frottement interne des matériaux φ du terrain instable) avec pressions artésiennes. 	marnes et calcaires argileux
Faible	G1	- Glissements potentiels (pas d'indice de mouvement) dans les pentes moyennes à faibles (à titre indicatif 20° à 5°) dont l'aménagement (terrassement, surcharge) risque d'entraîner des désordres compte tenu de la nature géologique du site.	 Pellicule d'altération des marnes et calcaires argileux. Moraine argileuse peu épaisse. Molasse sablo-argileuse.

De larges zones sont exposées à un aléa de glissement de terrain sur la commune de SEYSSINET-PARISET. Il s'agit de phénomènes de nature variable en fonction des zones concernées.

Secteur des Balmes: L'ensemble des versants est exposé à un aléa moyen ou faible de glissement de terrain (respectivement G2 et G1) qui traduit la probabilité de glissements superficiels affectant les terrains de couvertures. Ces terrains sont présents en épaisseurs très variables (0 à 2 m) suivant les zones. En pied de versant, l'aléa faible de glissement de terrain (G1) traduit l'éventuelle propagation de coulées boueuses.

Secteur de BONTHOUX: Dans ce secteur, le versant est exposé à un aléa moyen de glissement de terrain (G2). Cet aléa traduit des conditions géologiques défavorables. Une couverture argileuse épaisse d'environ 3 m surmonte des marnes altérées (épaisseur environ 5 m) et un substratum marneux sain situé entre 7 et 10 m de profondeur. (d'après l'étude géotechnique concernant la parcelle AL51-100, ténement 2 - Cf. bibliographie [11]). De nombreuses instabilités localisées sont visibles dans cette zone.

Secteur du VILLAGE: Le versant situé en contrebas de la RD 106b entre le lieu-dit « LE PELON » et l'église de SEYSSINET, est exposé à un aléa faible de glissement de terrain (G1). Dans ce secteur, une couverture argileuse épaisse d'environ 1 m recouvre les marnes constituant le substratum (observation directe à la faveur de terrassements ouverts en novembre 1997 à proximité de l'église). Aucun indice d'instabilité n'est visible dans cette zone.

Secteur des COMBES: L'ensemble de cette zone est exposée à un aléa fort, moyen ou faible de glissements de terrain (respectivement G3, G2 et G1), traduisant un contexte géologique et topographique défavorable. De nombreux indices de mouvements sont visibles dans cette zone. Le versant situé en contrebas de la RD 106a est exposé à un aléa moyen de glissement de terrain (G2). Des coulées boueuses peuvent se développer dans cette zone et atteindre les zones urbanisées situées en pied de versant. Ces zones sont exposées à un aléa faible de glissement de terrain (G1).

Secteur de BEL AIR - CROIX DES FAURES: Ce secteur compris entre les lieux-dits « BEL-AIR », « CHOURIERE » et « LA CROIX DES FAURES » est exposé à un aléa fort ou moyen de glissement

version 3

de terrain (respectivement G3 et G2). Seul le secteur situé à l'intérieur du lacet de la RD 106b à BEL AIR semble offrir des terrains stables. De nombreux indices d'instabilité sont visibles dans cette zone :

- le mur de soutènement de la RD 106b est fissuré en contrebas de BEL AIR;
- un arrachement est visible sur le talus amont de la RD 106b. Un mur de soutènement a été mis en place. Il est possible que ce glissement soit consécutif à des travaux d'élargissement de la RD 106b;
- des niches d'arrachement sont visibles sur les talus qui dominent la RD 106b à BEL AIR;
- des traces de coulées boueuses sont visibles dans la combe située à l'Ouest du hameau de BEL AIR.

A la CROIX-DES-FAURES, le chemin communal emprunté par le GR9 fut coupé à plusieurs reprises par des glissements de terrain évoluant en coulées boueuses. Ces glissements affectent le versant immédiatement à l'aval de la propriété CHABERT. Il s'agit de mouvements superficiels (1 m à 1,5 m d'épaisseur) se produisant au toit de terrains morainiques surconsolidés.

Secteur des COMBES - ROMANET: Cette zone est exposée à un aléa moyen de glissement de terrain (G2).

De vastes zones de la commune de SEYSSINET-PARISET sont exposées à un aléa faible de glissement de terrain (G1) qui traduit la probabilité de voir apparaître des instabilités à la suite de modifications de l'équilibre actuel. Les facteurs déclenchant peuvent être anthropiques (terrassements, rejets d'eau...) ou naturels (fortes précipitations).

En fonction des zones, du contexte géologique (profondeur du substratum, caractéristiques mécaniques des terrains de couvertures) et de la pente, les phénomènes susceptibles d'apparaître sont variés. Il peut s'agir de glissements superficiels pouvant évoluer en coulées boueuses ou de glissements plus profonds (1 à 2 m) et localisés (talus de route par exemple).

3.2.2.6. L'aléa « chutes de pierres et de blocs »

Aléa	Indice	Critères	
Aléa fort P3		- Zones exposées à des éboulements en masse et à des chutes fréquentes de blocs ou de pierres avec indices d'activité (éboulis vifs, zone de départ fracturée avec de nombreux blocs instables, falaise, affleurements rocheux).	
		- Zones d'impact.	
		- Auréole de sécurité autour de ces zones (amont et aval).	
		- Bande de terrain en plaine au pied des falaises, des versants rocheux et des éboulis (largeur à déterminer, en général plusieurs dizaines de mètres).	

4. Principaux enjeux, vulnérabilité et protections réalisées

4.1. Principaux enjeux et vulnérabilité

La notion de vulnérabilité recouvre l'ensemble des dommages prévisibles en fonction de l'occupation des sols et des phénomènes naturels. Ces dommages correspondent aux dégâts causés aux bâtiments ou aux infrastructures, aux conséquences économiques et, éventuellement, aux préjudices causés aux personnes.

Sur la commune de SEYSSINET-PARISET, les principaux enjeux sont constitués par :

- l'urbanisation;
- les sites industriels et commerciaux ;
- les infrastructures routières.

La zone de plaine constitue le principal enjeux puisque l'urbanisation, les infrastructures et l'activité économique s'y concentrent.

4.2. Dispositifs de protection existants

Il existe peu de dispositifs de protection sur le territoire de la commune de SEYSSINET-PARISET. Aucun dispositif de protection collectif public contre les phénomènes naturels autre que les inondations du Drac n'a été recensé.

4.2.1. Protection contre les chutes de blocs et de pierres

Seuls les dispositifs mis en place à l'arrière de l'immeuble « LE PETIT NICE » ont été répertoriés. Rappelons que ces dispositifs ont été définis par une étude trajectographique spécifique (Cf. bibliographie [8]) et qu'il s'agit d'ouvrages de protection privés.

4.2.2. Protection contre les glissements de terrain

Il n'existe, à notre connaissance aucun dispositif de protection contre les glissements de terrain sur la commune de SEYSSINET-PARISET. Signalons pour mémoire quelques ouvrages de soutènement le long des routes et la réalisation de fondations spéciales pour des constructions individuelles (sous maîtrise d'oeuvre privée).

4.2.3. Protection contre les crues torrentielles et les inondations

Le Drac est endigué sur la totalité du territoire communal. Aucun autre dispositif de protection contre les crues torrentielles ou les inondations n'a été recensé sur le commune.

Des travaux de curage et d'entretien ont été réalisés par l'Office National des Forêt sur le ruisseau du Bouteillard.

4.2.4. Protection contre les effondrements de cavités souterraines

Des investigations complémentaires paraissent souhaitables afin de définir précisément l'aléa d'effondrement de cavité souterraine dans le secteur du SABOT.

version 3 novembre 2002